Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213501802-20260226-DELIB09_2026-DE

Département d'Ille et Vilaine

N°	2026	009

MAIRIE DE MINIAC-SOUS-BECHEREL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Date de convocation :
17 février 2026

Convocation affichée le :
17 février 2026

Liste des délibérations affichée le :
03 mars 2026

Nombre de membres :	
En exercice	**15**
Présents	**13**
Pouvoirs	00
Votants	**13**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Miniac-Sous-Bécherel, s'est réuni, après convocation légale, au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Mme Carole LEROMAIN, Maire de Miniac-Sous-Bécherel.

Etaient présents :
Mme Carole LEROMAIN, M. Sébastien LEMONNIER, Mme Christine GAIGNERIE, M. Alain DELAHAYE, M. Laurent JOUQUAND, M. Maxime VILBOUX, Mme Marianne ROBERT, Mme Marie-France TUAL, M. Kevin ANDRÉ, M. Dominique LELIEVRE, M. Jean-Marc ROUDAUT, Mme Kilianne GEFFROY, Mme Annick MONNIER.
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme Sybille MÖLLER, M. Anthony EUDELINE.

Secrétaire de séance : Mme Marie-France TUAL a été désignée Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal.

Projet de réhabilitation du patronage : choix du cabinet d'architecture

Madame le Maire expose que, dans le cadre de l'opération de réhabilitation du patronage faisant office de salle municipale, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique. Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, sur le profil acheteur de la commune le 5 juin 2025. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 4 juillet 2025 à 16h00. Les prestations ne permettent pas l'identification de lots distincts.
Douze plis ont été déposés dans les délais. Une négociation a été conduite avec les soumissionnaires classés aux trois premières positions. Lors de sa réunion du 12 février 2026 et au vu du rapport d'analyse des offres, la Commission Bâtiments propose d'attribuer le marché au groupement ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

Nom de l'opérateur économique	Note totale / 100	Montant de l'offre
Groupement CELESTE ARCHITECTURE / AEB / ECIE / K2D INGENIERIE / ACOUSTIBEL	99,30	78 890,00 €

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213501802-20260226-DELIB09_2026-DE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;
Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Après délibération, le Conseil Municipal décide, par 12 voix Pour et 1 Abstention :
- **D'attribuer** le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un patronage faisant office de salle municipale au groupement CELESTE ARCHITECTURE / AEB / ECIE / K2D INGENIERIE / ACOUSTIBEL pour un montant global et forfaitaire de 78 890,00 € € HT.

- **D'autoriser** Madame le Maire à signer les pièces du marché et tout document nécessaire à son exécution.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Carole LEROMAIN.

